

RÉUNION EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de DIEPPE

le 24 juin 2020

17 h 30

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre
2. Confirmation du quorum par le greffier
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Motions (mémoires) et nominations
 - 5.1 Opérations
 - 5.1.1 Réouverture des installations récréatives
6. Levée de la réunion

RÉUNION EXTRAORDINAIRE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 5.1.1
Titre: Réouverture des installations récréatives
Date: le 24 juin 2020

Que le conseil autorise la réouverture du Centre aquatique et sportif d'ici le 6 juillet 2020 et du Centre Arthur-J.-LeBlanc à partir du 13 juillet 2020.